



## ESPACE ARTISTIQUE DE L'ANJOU

Place des droits de l'Homme et du Citoyen

CS 40009 - 49180 Saint Barthélemy d'Anjou cedex

### PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

#### LES DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT TOUS TÉLÉCHARGEABLES :

- Les candidats individuels doivent télécharger : le
  - « Formulaire de candidature individuelle »
  -
- Les groupes d'artistes doivent télécharger le :
  - « Formulaire de candidature collective »
  -

Le « Contrat d'exposition » signé par tous les exposants

**TOUTES CES PIÈCES FERONT L'OBJET D'UN ENVOI POSTAL UNIQUE**

#### LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPORTERA LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- 1- **Le contrat d'exposition**, daté et signé de tous les exposants ;
- 2- **Le Formulaire de candidature** : (individuel ou de groupe) ; (préciser 2 choix de date par ordre de préférence : planning d'exposition site internet) ;
- 3- **Au moins 3 photos** de bonne qualité des œuvres de chaque artiste ;
- 4- Une brève présentation de votre démarche artistique ;
- 5- **Une attestation « Responsabilité Civile de votre assurance »**, en cours de validité, couvrant les risques corporels éventuels qui auraient lieu pendant la période d'exposition sur le public. **Cette attestation est indispensable** pour les artistes proposant des œuvres susceptibles de blesser une personne en tombant.
- 6- **Un chèque global de 300 euros (ou plusieurs chèques dont la somme fait 300 euros)** que l'artiste expose individuellement ou qu'il s'agisse d'un groupe d'artistes. Ce chèque, libellé à l'ordre de l'EAA (ou de l'Espace Artistique de l'Anjou) couvre le droit d'occupation des lieux par les artistes (12 jours comprenant 10 jours d'exposition dont 2 week-ends et 1 jour d'installation et 1 jour de désinstallation) ;
  - **Les chèques des expositions du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin seront remis en banque début avril ;**
  - **Les chèques des expositions du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre seront remis en banque début juillet.**

**La validité des chèques étant de un an et 8 jours, nous respecterons ce délai pour leur encaissement.**

En cas de refus de votre candidature, l'ensemble des pièces du dossier vous sera envoyé dans l'enveloppe timbrée prévue à cet effet ;
- 7- **Un chèque de caution de 50 euros** (un seul chèque pour l'ensemble du groupe). Ce chèque est destiné à couvrir les éventuelles dégradations mineures (à défaut de faire jouer l'assurance) ou l'intervention d'un service de nettoyage. Ce chèque est évidemment restitué si aucune anomalie n'est constatée ;
- 8- **Une enveloppe suffisamment timbrée** à votre nom ou au nom du responsable. En cas de refus de votre candidature, l'ensemble de votre dossier vous sera retourné par courrier. En

cas d'acceptation de votre candidature, l'enveloppe sera restituée aux artistes au moment de l'état des lieux ;

### **REMARQUES IMPORTANTES**

- 1- Sur le « **Formulaire de candidature** » (individuelle ou de groupe), les artistes préciseront **leurs 2 choix de dates pour leur exposition (par ordre de préférence)**. Ils se reporteront à cet effet au **planning des créneaux d'exposition** présenté sur notre **Site Internet**. **L'Espace Artistique retiendra la date la plus adéquate pour son organisation.**
  
- 2- Le Comité de sélection prononcera son acceptation ou son refus au vu des **aspects artistiques** que présenteront les artistes. Les artistes retenus seront informés par mail des **dates retenues par le Comité de sélection**. Celui-ci fera de son mieux pour respecter l'ordre du choix des dates des artistes. Nous vous demanderons de confirmer par retour l'acceptation de ce créneau, si celui-ci est différent de votre choix prioritaire initial.

**Le Comité de sélection se réunit en Octobre et la date butoir d'envoi des dossiers est le 30 septembre.**

---